

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 04180

Numéro SIREN : 322 306 440

Nom ou dénomination : DASSAULT SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2023 sous le numéro de dépôt 5156

DASSAULT SYSTEMES

Société européenne au capital de 133 306 419 euros
Siège Social : 10 rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay
322 306 440 R.C.S. Versailles

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2022

Extrait du procès-verbal des délibérations

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-neuf mai, à 15 heures,

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société Dassault Systèmes (la « **Société** »), société européenne au capital de 133 306 419 euros, s'est tenue au siège social, 10, rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay, sur convocation du Conseil d'administration suivant avis préalable de réunion publié au BALO en date du 11 avril 2022 et avis de convocation publié au BALO en date du 2 mai 2022, ainsi que par lettre adressée le 2 mai 2022 aux titulaires d'actions nominatives.

Les actionnaires ont pu voter préalablement à la tenue de l'Assemblée générale par correspondance, par procuration et via une plateforme de vote électronique.

L'Assemblée a été retransmise en direct, en format vidéo et audio, via un *webcast* disponible sur le site internet de la Société.

M. Thierry LEROUX, représentant la société PricewaterhouseCoopers Audit et M. Nour-Eddine ZANOUDA, représentant la société Ernst & Young et Autres, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués et sont présents.

L'Assemblée est présidée par M. EDELSTENNE, Président du Conseil d'administration.

Le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires et les remercie de leur présence. Il indique que Dassault Systèmes se réjouit d'accueillir les actionnaires sur le campus de la Société après deux années de pandémie.

Il rappelle que l'Assemblée est réunie pour statuer sur l'ordre du jour qui a été communiqué :

(...)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

(...)

10) Renouvellement du mandat de Monsieur Charles Edelstenne,

11) Renouvellement du mandat de Monsieur Bernard Charlès,

12) Renouvellement du mandat de Monsieur Pascal Daloz,

(...)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

21) Pouvoirs pour les formalités.

(...)

(...)

En ce qui concerne la gouvernance de l'entreprise, Dassault Systèmes a toujours préparé son avenir en assurant la continuité managériale et en associant les talents de différentes générations de *leaders*.

Depuis plus de 35 ans, M. CHARLÈS, en tant que Directeur général et Vice-président du Conseil, joue un rôle essentiel dans le développement de Dassault Systèmes. Par l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie et de sa vision, il a été le moteur de transformations majeures qui ont marqué l'industrie et permis la croissance de l'entreprise.

Le Président indique être fier que M. CHARLÈS incarne Dassault Systèmes aujourd'hui et qu'il a toute sa confiance pour continuer à développer l'entreprise.

Il rappelle que c'est dans ce contexte que, le 27 avril dernier, Dassault Systèmes a dévoilé les prochaines étapes d'un plan de succession réfléchi de longue date, conformément à sa stratégie long terme.

Le Président indique que, si l'Assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur arrivant à expiration de MM. CHARLÈS, DALOZ et EDELSTENNE, le Conseil d'administration qui va se réunir ce jour décidera :

- le renouvellement, jusqu'au 9 janvier 2023, du mandat de Président du Conseil d'administration de M. EDELSTENNE et du mandat de Vice-président du Conseil et Directeur Général de M. CHARLÈS,

- la nomination, à compter du 9 janvier 2023, de M. CHARLÈS en qualité de Président du Conseil d'administration en sus de ses fonctions de Directeur Général,
- la nomination de M. EDELSTENNE, à compter du 9 janvier 2023, comme Président d'Honneur, étant précisé qu'il restera administrateur,
- la nomination, à compter du 9 janvier 2023, de M. DALOZ comme Directeur Général Délégué.

Il précise que la mise en place de ce nouveau duo constitué par MM. CHARLÈS et DALOZ correspond à une bonne méthode de préparation pour le long terme.

(...)

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(...)

DIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de M. EDELSTENNE

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de M. EDELSTENNE arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 643 516 347 voix « pour » et 46 973 496 voix « contre ». Il a été relevé 372 580 abstentions et 0 vote nul.

ONZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de M. CHARLÈS

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de M. CHARLÈS arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 664 089 790 voix « pour » et 26 374 404 voix « contre ». Il a été relevé 398 229 abstentions et 0 vote nul.

DOUZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de M. DALOZ

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de M. DALOZ arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 665 109 970 voix « pour » et 25 390 867 voix « contre ». Il a été relevé 361 586 abstentions et 0 vote nul.

(...)

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 690 830 459 voix « pour » et 7 181 voix « contre ». Il a été relevé 24 783 abstentions et 0 vote nul.

Pour extrait certifié conforme
La Vice-Présidente, Directrice Juridique Groupe



Samia SELLAM